Conseil communautaire Nantes Métropole – 27 juin 2014

<u>Point 33</u> – Expérience d'achat d'électricité pour les points de livraisons en tarifs bleus sur l'espace public du territoire de Nantes Métropole - Lancement d'un appel d'offres ouvert

Groupe communiste – Sandrine DUPORT-FLEURIMONT (St Herblain)

Madame la Présidente, chers collègues,

Avant de m'exprimer sur le fond de cette délibération, j'aimerais m'exprimer sur la forme : Lue rapidement, on pourrait penser que Nantes Métropole n'a pas d'autre choix, que de lancer un appel d'offres ouvert au 1^{er} janvier 2016 pour l'ensemble des points de livraisons électriques. Ce qui n'est absolument pas le cas.

La loi nome va effectivement entrer en vigueur mais ne s'appliquera qu'aux points de livraisons supérieurs à 36 kilo voltampère, donc aux tarifs jaunes et verts actuellement réglementé. Or ici, il nous est proposé une expérimentation pour les seuls points de livraison en tarif bleu inférieur au 36 kilo voltampère. Nous ne sommes pas ici dans le cadre d'une règle imposé par la loi.

Pour le groupe communiste, le fond est encore plus problématique. Imposée par Bruxelles, la réforme du marché de l'électricité incarnée par loi NOME, constitue une nouvelle étape dans le processus de libéralisation des services publics. Elle signifie l'ouverture effective à la concurrence du marché français de l'électricité, avec un recul voulu des parts de marché d'EDF au profit des fournisseurs d'électricité privés. Cette loi met en place un mécanisme financé par les usagers au profit des dividendes des actionnaires concurrents d'EDF. Ce n'est pas une délibération technique mais bien un choix qui concourt à favoriser la libéralisation du marché de l'électricité.

A court terme, les offres proposées par ces nouveaux acteurs pourront être alléchantes pour s'accaparer des parts de marché. Mais à long terme, la preuve est faite, c'est faire le choix d'une énergie plus chère, plus polluante et moins sécurisé comme chez nos voisins Espagnols ou Allemands.

Les élus communistes voteront donc contre cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.